



## Commune de Montpreveyres

Rue du Village 10

1081 Montpreveyres

021 903 25 13 – [admin@montpreveyres.ch](mailto:admin@montpreveyres.ch)

[1673448989-demande-dautorisation-construction-minime-importance-cabanon-serre-etc-4733.pdf](#)  
([montpreveyres.ch](http://montpreveyres.ch))

# DEMANDE D'AUTORISATION POUR UNE CONSTRUCTION OU INSTALLATION DE MINIME IMPORTANCE (cabanon, serre...) Permis de construire - autorisation municipale pour construction de minime importance

## Bases légales

Tous les travaux de construction, transformation ou de démolition doivent être annoncés à la municipalité qui décidera s'ils sont assujettis à autorisation (art. 103, al. 4 LATC).

Les travaux de minime importance pouvant être dispensés d'enquête publique, mais font l'objet d'une autorisation municipale et/ou cantonale, nécessitent l'accord des voisins concernés (articles 111 LATC et 72d RLATC).

## NOTA BENE :

Art. 39 du règlement d'application de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (RLATC)

Par dépendances de peu d'importance, on entend des constructions distinctes du bâtiment principal, sans communication interne avec celui-ci et dont le volume est de peu d'importance par rapport à celui du bâtiment principal, telles que pavillons, réduits de jardin ou garages particuliers pour deux voitures au plus. Ces dépendances ne peuvent en aucun cas servir à l'habitation ou à l'activité professionnelle.

Ces règles sont également valables pour d'autres ouvrages que des dépendances proprement dites: murs de soutènement, clôtures, places de stationnement à l'air libre notamment.

Un permis de construire-autorisation municipale pour construction de minime importance ne peut être délivré que dans le cadre de la compétence municipale.

Tout projet sollicitant une autorisation cantonale nécessite l'établissement d'une demande de permis de construire (P) - (zone de protection de source, zone de dangers naturels, etc.)

## 1. Propriétaire (s)

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

NPA..... Localité .....

Téléphone .....Courriel .....

## 2. Situation

Parcelle no.....Zone d'affectation : .....

Copropriété .....



## Commune de Montpreveyres

Rue du Village 10

1081 Montpreveyres

021 903 25 13 – [admin@montpreveyres.ch](mailto:admin@montpreveyres.ch)

[1673448989-demande-dautorisation-construction-minime-importance-cabanon-serre-etc-4733.pdf](#)  
([montpreveyres.ch](http://montpreveyres.ch))

### 3. Projet de construction, installation - Descriptif des travaux

.....

.....

Dimensions ..... Surface au sol : .....

Distance aux limites de propriétés .....

(les annexes et dépendances se réfèrent à l'article 3.4 RGATC et les clôtures au code rural et foncier (CRF ; BLV 211.41))

### 4. Pièces à fournir (signature de tous les voisins directs et/ou ensemble de la PPE\* sur tous les documents)

- Plan de situation avec report de l'implantation de la construction et ou installation
- descriptif du projet (prospectus)
- Le plan de situation et/ou coupe devra être muni des signatures des voisins directs et de la PPE concernée

### 5. Signatures et accords

Le propriétaire précité demande à la Municipalité l'autorisation de construire décrit dans la présente demande

Lieu ..... Date.....

Signature

Nom : .....

Prénom : .....

#### A. \*PPE : pour accord,

- signature du représentant (administrateur) ainsi qu'une copie du procès-verbal de la séance de PPE **ou**
- signature de tous les copropriétaires, si demande par voie circulaire

Lieu ..... Date.....

Le représentant de la PPE .....

Accord des copropriétaires, si voie circulaire (sur feuille annexe) .....



## Commune de Montpreveyres

Rue du Village 10

1081 Montpreveyres

021 903 25 13 – [admin@montpreveyres.ch](mailto:admin@montpreveyres.ch)

[1673448989-demande-dautorisation-construction-minime-importance-cabanon-serre-etc-4733.pdf](#)  
([montpreveyres.ch](http://montpreveyres.ch))

### B. **Accord des voisins** directement touchés ou concernés

Parcelle no.....Nom et Prénom .....

signature .....

Parcelle no.....Nom et Prénom .....

signature .....

signature .....

Liste à joindre si signatures complémentaires

### C. **Remarque :**

**Si l'autorisation n'est pas signée par les propriétaires voisins, la procédure d'enquête publique devra être suivie.**